

PROCÈS-VERBAL

De l'Assemblée Générale de la Caisse des écoles du 8ème arrondissement

Séance en visioconférence du 16 juin 2022 à 11h00

Au titre du Comité de Gestion :

Étaient présents :

Madame Jeanne d'HAUTESERRE	Maire du 8 ^{ème} arrondissement
Monsieur Vincent BALADI	Conseiller de Paris
Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS	Conseillère de Paris
Madame Monique PASZKIER	Personnalité désignée par le Maire
Madame Irène CABALEIRO	Personnalité désignée par le Maire
Madame Josiane FISCHER	Personnalité désignée par le Préfet
Monsieur Jean-Marie DEDEYAN (avec pouvoir de Madame FERREIRA, Sociétaire)	Membre élu
Madame Martine GUICHARD	Membre élu

Étaient absents :

Madame Athénaïs MICHEL (Pouvoir donné à Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS)	Conseillère d'Arrondissement
Madame Virginie KRIKORIAN	Adjointe au Maire
Monsieur Sylvain MAILLARD	Député de la 1 ^{ère} circonscription de Paris
Madame Sandra SERALINI (Pouvoir donné à Madame CABALEIRO)	Inspectrice de l'Éducation Nationale
Madame Stéphanie LEBLANC-QUINTARD (Pouvoir pris par Monsieur BALADI, Monsieur VAN MEENEN ne pouvant prendre part aux votes)	Membre élu

Au titre des Sociétaires :

L'ensemble des sociétaires se sont excusés en raison de contraintes extérieures.

Eric VAN MEENEN précise que les pouvoirs reçus à son nom ne peuvent être retenus car, d'une part, il n'a pas de pouvoir décisionnaire et d'autre part, l'assemblée consiste en une présentation de bilans ne nécessitant pas d'adoption et de vote.

ASSISTAIT A LA SÉANCE

Monsieur Eric VAN MEENEN

Directeur de la Caisse des écoles

La séance est ouverte à 11H00.

Ordre du jour :

- 1/ Présentation du Compte Administratif 2021 ;
- 2/ Présentation du Rapport Moral 2021
- 3/ Questions diverses ;

Compte-rendu de la séance

Jeanne d'HAUTESERRE, Présidente de la Caisse des écoles, ouvre la séance à 11h00 en remerciant l'ensemble des membres du Comité de gestion présents. Au constat de l'absence des membres sociétaires au bout de quelques minutes, Jeanne d'HAUTESERRE propose de lever la séance. En effet les thèmes abordés ont déjà été présentés précédemment aux membres du Comité de gestion et seraient une redite inutile.

En conséquence et d'un commun accord, la séance est levée à 11H10.

Les points devant être évoqués lors de cette réunion sont présentés ci-après dans ce compte-rendu.

- 1^{er} point : Présentation du Compte Administratif 2021 ;

Le Budget réalisé en 2021 :

A) En Section de Fonctionnement :

Excédent des exercices antérieurs	49 981,96 €
En Recettes	2 108 786,24 €
En Dépenses	2 087 241,72 €
Soit un excédent de :	71 526,48 €

Quelques explications sur ce Budget :

1) Les recettes :

Le montant total des subventions versées en 2021 s'est élevé à la somme de 1 081 953,00 € réparti de la façon suivante :

- 979 700,00 € de subvention de restauration ;
- 100 000,00 € de subvention exceptionnelle pour les dépenses supplémentaires et la perte des recettes liées à la situation sanitaire ;
- 2 253,00 € de subvention exceptionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sortie du plastique.

Pour rappel : En 2020, le montant total des subventions versées s'est élevé à la somme de 1 160 081,00 €. Au total, c'est une minoration de 980 381,00 € constatée au titre des subventions de restauration pour l'année 2021. Il est à noter que durant l'année 2020 des subventions exceptionnelles avaient été délivrées de façon à pallier aux manques de recettes du au contexte sanitaire prenant en compte la fréquentation à la restauration scolaire et les dépenses supplémentaires obligatoires (produits de désinfections et de protection pour les agents).

Les subventions 2021 sont déterminées selon la convention triennale. Le prix de revient réel des repas n'est plus le critère principal de détermination des subventions. Celles-ci sont dorénavant déterminées en fonction des prévisions des recettes familles attendues, du nombre de repas estimé, du fonctionnement global de la Caisse dû à sa structure, de son mode de production et de ses charges. Il est également pris en compte l'analyse des exécutions des budgets antérieurs et des objectifs fixés.

La restauration scolaire :

En 2021 il a été servi un total de 251 563 repas dont 224 699 repas pour les enfants (214 056 pendant la période scolaire et 10 643 repas pendant les vacances scolaires)

Pour rappel, en 2020, il a été servi un total de 197 627 repas dont 176 614 repas pour les enfants (162 307 sur la période scolaire et 14 307 repas pendant les vacances scolaires)

L'année 2021, comme l'année 2020 ne peut donc être une année de référence en raison du contexte sanitaire. Les périodes de fermeture des établissements scolaires (fermetures pour contexte sanitaire ou pour mouvement sociaux) où les flexibilités de fréquentation à la restauration sur le reste de l'année ont conduit à une diminution certaine du nombre de repas produits. Nous avons également enregistré une légère diminution des inscriptions pouvant être la résultante d'une baisse démographique enregistrée au niveau parisien.

Prix de vente des repas :

La Ville de Paris a conservé la grille des dix tarifs qui maintient le "bouclier social".

Plein tarif : **7,00 € pour un quotient familial supérieur à 5 000,00 € par personne.**

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{ressources}}{\text{nombre de personnes}}$$

Tarifs réduits :

T9 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 5 000,00 €	à	6,00 €
T8 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 3 333,00 €	à	5,10 €
T7 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 2 500,00 €	à	4,89 €
T6 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 900,00 €	à	4,61 €
T5 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 370,00 €	à	3,62 €
T4 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 959,00 €	à	2,28 €
T3 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 548,00 €	à	1,62 €
T2 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 384,00 €	à	0,85 €

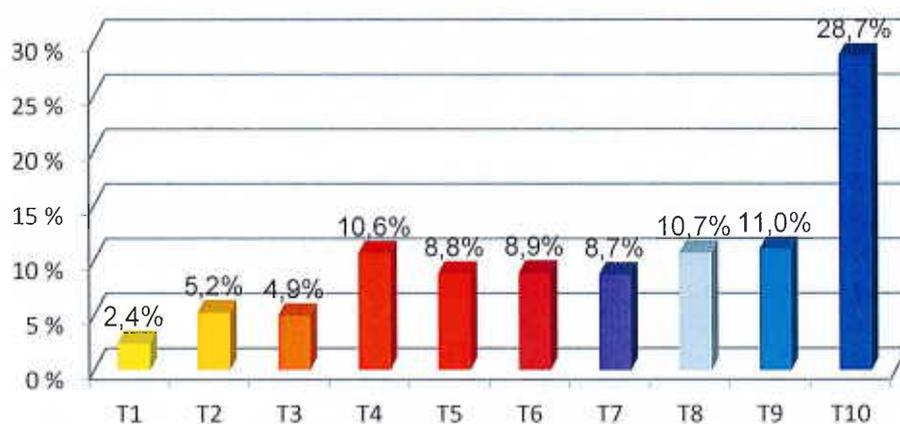
Tarif social : T1 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 234,00 € à 0,13 €

Répartition par Tarifs :

En 2021, 1 513 enfants ont été inscrits à la restauration scolaire et 1 074 enfants ont pu bénéficier de réduction tarifaire selon la répartition suivante :

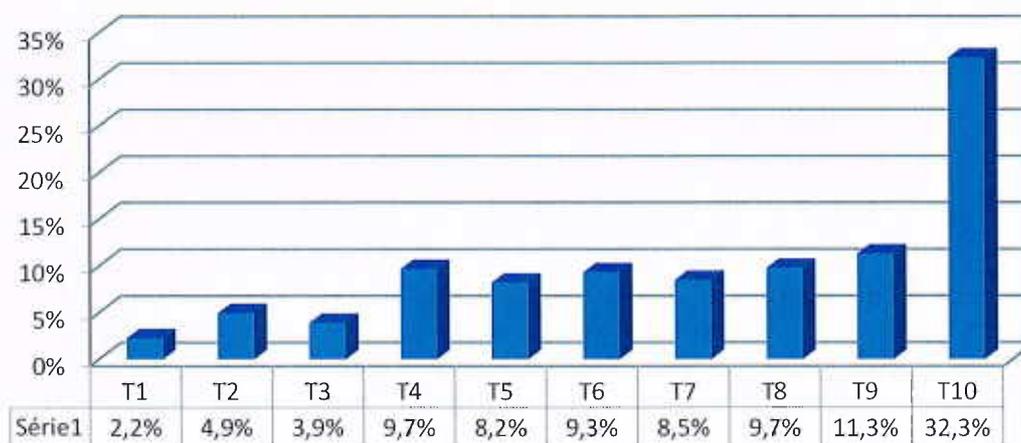


Répartition tarifaire générale des repas scolaires, tout établissement confondus en 2021



En 2020, 1609 enfants ont été inscrits à la restauration scolaire et 1 090 enfants ont pu bénéficier de réduction tarifaire selon la répartition suivante :

Répartition tarifaire des repas scolaires, tous établissements confondus 2020



Remarque : la répartition 2021 par tarif est sensiblement identique à celle de 2020. On constate une légère augmentation des représentations de l'ensemble des tarifs avec une légère baisse pour les tarifs 6, 9, et 10.

2) Les principales dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général :

Sur ce chapitre sont imputées les dépenses globales de fonctionnement, hors dépenses du personnel. Les principales charges concernent :

- Les dépenses de denrées alimentaires (comptes 6023 et 60623 pour les montants respectifs de 48 240,10 € et 392 281,40 €). Elles sont réalisées dans le cadre du marché d'achat de denrées, en 8 lots, contractualisé en février 2019 pour une durée de 4 ans maximum.
- Les dépenses de fluides (eau, gaz et électricité : compte 6061 pour un montant de 62 063,85 €). Il convient de préciser que 4 cuisines de notre arrondissement (Louis de Funès, Robert Estienne, Roquépine et Surène) voient les dépenses d'électricité régies par un marché public passé dans le cadre d'un groupement de

commandes constitué par 10 Caisses parisiennes (1er, 2ème, 3e, 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e arrondissement). Ce marché se terminera en août 2022 et sera relancé selon les mêmes principes.

- Les dépenses de fournitures d'entretien et de petits matériels (compte 6063 pour un montant de 30 754,73 €) c'est notamment sur ce compte que la Caisse des écoles a imputé tous les achats liés au contexte sanitaire tels que la fourniture de masques de protection et de produits de désinfection.
- Les dépenses de maintenance (compte 6156 pour un montant de 124 586,70 €) c'est un poste important couvrant toutes les maintenances et entretiens liés aux matériels informatiques, aux matériels de cuisine (armoires froides, fours, adoucisseurs, sauteuses etc..) et également aux ascenseurs, aux monte-charges, aux hottes, aux ventilations et bacs à graisse. Il est à noter que la formulation du nouveau contrat de maintenance des matériels de cuisine nous a permis de réaliser des économies. En effet en 2020 le compte 6156 s'est élevé à 141 084,99 € soit une minoration en 2021 de 16 498,29 €.

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés :

Sur ce chapitre sont imputées les dépenses globales du personnel et des charges afférentes. En 2021 c'est un montant total de 1 302 499,73 € qui a été mandaté contre 1 315 637,25 € en 2020. C'est sur ce chapitre que sont imputées les dépenses liées aux allocations chômage pour les agents ayant quitté la Caisse des écoles et qui n'ont pas repris d'activité. Ces indemnités sont calculées par rapport à l'ancienneté des agents au moment de leur départ.

En 2021 des mesures d'économie ont donc été réalisées en raison notamment du non renouvellement de 5 contrats. Cependant ces économies auraient pu être supérieures s'il n'y avait pas eu cette année à supporter les dépenses liées aux congés bonifiés de quelques agents de restauration.

L'exercice 2021 s'est clôturé avec un solde excédentaire de 21 544,52 € qui cumulé aux excédents antérieurs reportés d'un montant de 49 981,96 € permet d'inscrire au budget 2022 un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2021 d'un montant de 71 526,48 €.

B) En Section d'Investissement :

Excédent reporté des exercices antérieurs	259 349,33 €
En Recettes	35 539,94 €
En Dépenses	28 317,20 €
Soit un excédent de :	266 572,07 €

1) Les principales dépenses :

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles

Les dépenses initialement prévues n'ont pas pu être réalisées dans leur ensemble. En effet avec le contexte financier serré certaines acquisitions n'ont pas été concrétisées et reportées sur l'exercice 2022.

Les achats 2021 :

Au compte 2151 : matériels de cuisine :

- 3 chariots de services pour l'école Bienfaisance (1 328,52 €) ;
- 1 armoire froide positive pour l'école Surène (2 560,80 €) ;
- 1 armoire congélateur pour l'école Robert Estienne (2 597,60 €) ;
- 1 Four de cuisson pour l'école Baudry (19 982,28 €).

Au compte 2183 : matériel de bureau et informatique :

- 1 ordinateur pour le secrétariat (1 848,00 €)

Sont reportés à minima en dépenses sur l'exercice 2022 :

- Le remplacement de la sauteuse pour l'école Robert Estienne ;
- Le changement de serveur informatique pour le secrétariat de la Caisse

2) Les recettes en investissement :

Au titre des Recettes, la somme de 35 539,94 € représente :

- 960,00 € (FCTVA)
- 362,00 € (subvention exceptionnelle DEVE dans le cadre de la sortie du plastique)
- 34 217,94 € (Amortissements)

Nous clôturons l'exercice avec un solde excédentaire de 7 222,74 € qui cumulé aux excédents antérieurs reportés permet d'inscrire au budget 2022 un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2021 d'un montant de 266 572,07 €.

Le compte administratif 2021, présenté ce jour, a été adopté par le Comité de gestion en séance du 28 mars 2022.

- 2^{ème} point : Présentation du Rapport Moral 2021

1/ La gestion administrative, la facturation et le recouvrement des recettes :

L'année 2021 est restée, en termes de fonctionnement, perturbée en raison du contexte sanitaire et de plusieurs mouvements sociaux. De ce fait, si de nombreuses charges fixes ont dû être honorées, les recettes familles quant à elles, ont été minorées par rapport à un exercice normal. Les services de la Caisse ont pu continuer à fonctionner sans grande difficulté grâce à la dématérialisation des procédures comptables et à l'investissement des agents.

La dématérialisation des envois au contrôle de légalité, a débuté dès le début de l'exercice répondant ainsi aux obligations légales.

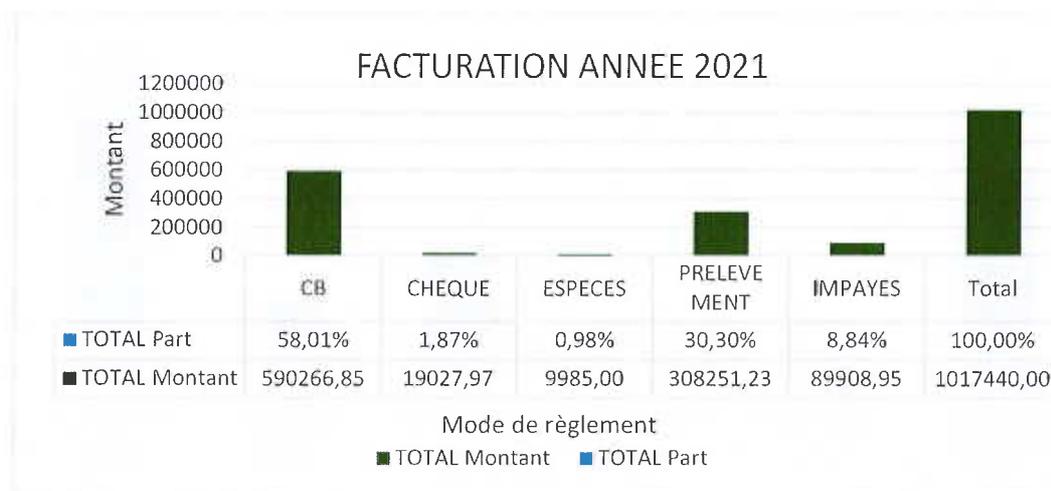
En termes de comptabilité, la gestion financière est optimisée avec la dématérialisation, par les fournisseurs, des pièces comptables transitant dans l'application CHORUS PRO. Les factures sont donc reçues de façon dématérialisée. Les factures encore reçues au « format papier » sont dématérialisées de façon systématique pour être traitées informatiquement à l'attention du comptable public. Dès le début de l'exercice, une comptabilité d'engagement a été opérée. Ainsi chaque euro engagé en dépense est engagé comptablement en amont du paiement des factures. Cela permet un suivi optimal de la gestion des crédits permettant à chaque instant de positionner la situation comptable de la Caisse.

Par ailleurs, des échanges réguliers sont effectués avec les services de la Dasco qui suit la situation des trésoreries des Caisses des écoles.

Ensuite concernant la gestion de la facturation des repas, les familles sont maintenant habituées à utiliser le portail famille d'inscription et de facturation développé par le prestataire AGORA+. Ce portail permet à tout détenteur d'une adresse mail valide de se connecter sur son compte donnant la possibilité de consulter l'historique des factures, les règlements effectués et de procéder aux règlements en ligne, par carte bancaire. Ce moyen moderne de paiement doit permettre ainsi de minorer les règlements par chèque ou en espèces.

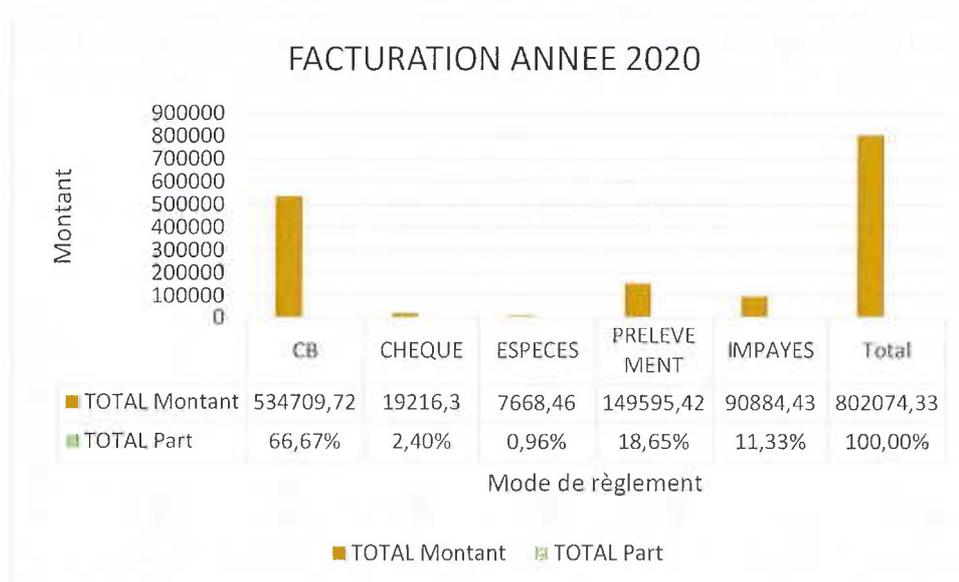
Les familles ont aussi la possibilité de régler leurs factures par prélèvement automatique, moyen de paiement que la caisse des écoles plébiscite.

Il est présenté ci-dessous le bilan de la facturation des repas servis sur l'année 2021.



Sur un montant total facturé de 1 017 440,00 €, on constate que le paiement par carte bancaire est le plus usité avec 58,01 % de règlement, suivi par les prélèvements automatiques avec 30,30 % des paiements. On remarque que les règlements en espèce restent à la marge avec 0,98 % de règlements.

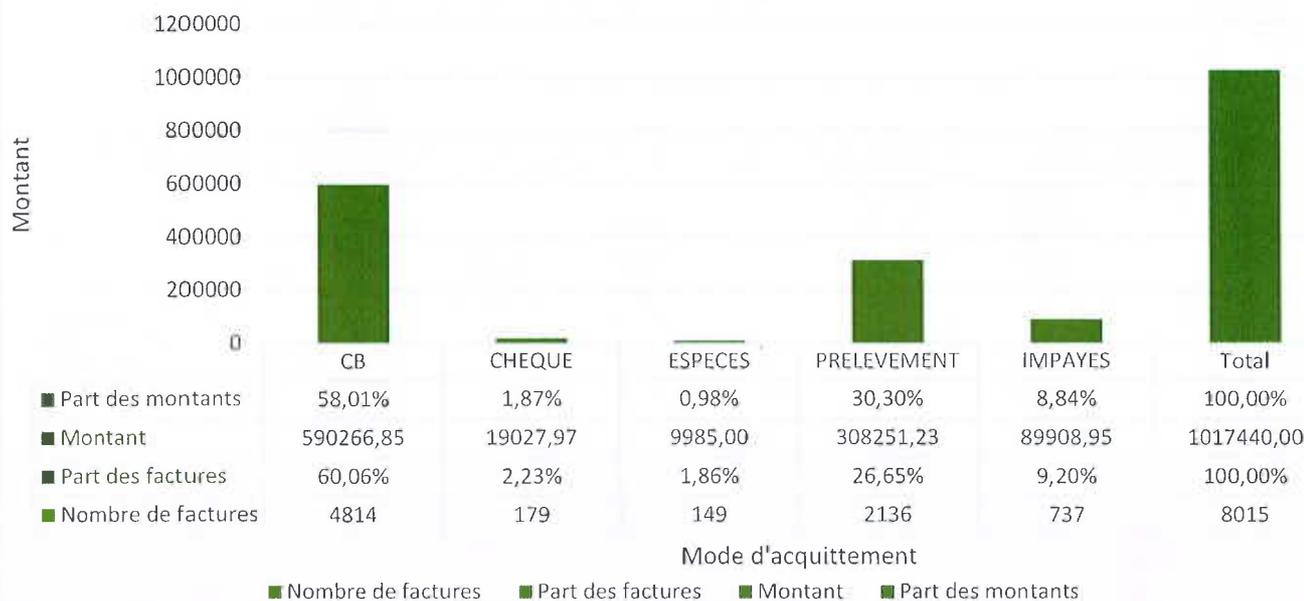
Pour rappel, les données de l'année 2020



La publicité du prélèvement automatique fonctionne bien car en 2021 la part des règlements était de 30,30 % contre 18,65 % en 2020.

Concernant la facturation 2021, le résultat des acquittements est présenté ci-dessous :

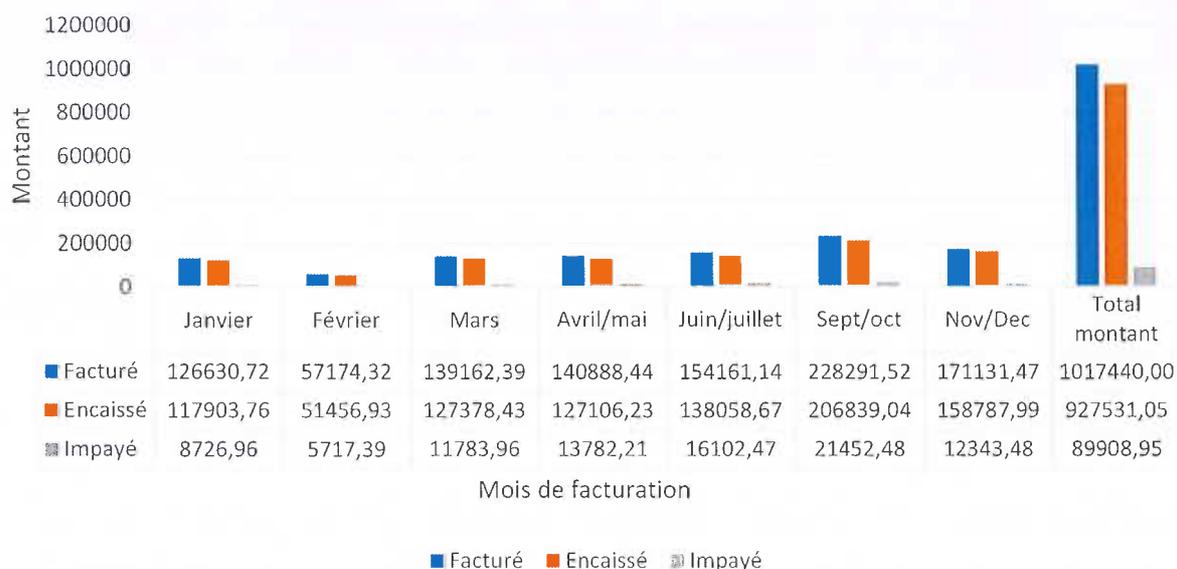
Acquittement des factures 2021



Sur les 8015 factures émises en 2021, 737 ont été titrées au trésor public, car impayées, soit 9,20 % en nombre et 8,84 % en montant. En 2020, le taux d'impayé était de 11,86 % en nombre et 11,33 % en montant. Les relances effectuées ont été plus efficaces, mais l'objectif est de réduire ces taux.

En 2021, au titre des repas il a été facturé aux familles un montant total de 1 017 440,00 €. Les encaissements représentent la somme de 927 531,05 €. Les impayés quant à eux s'élèvent à 89 9028,95 €.

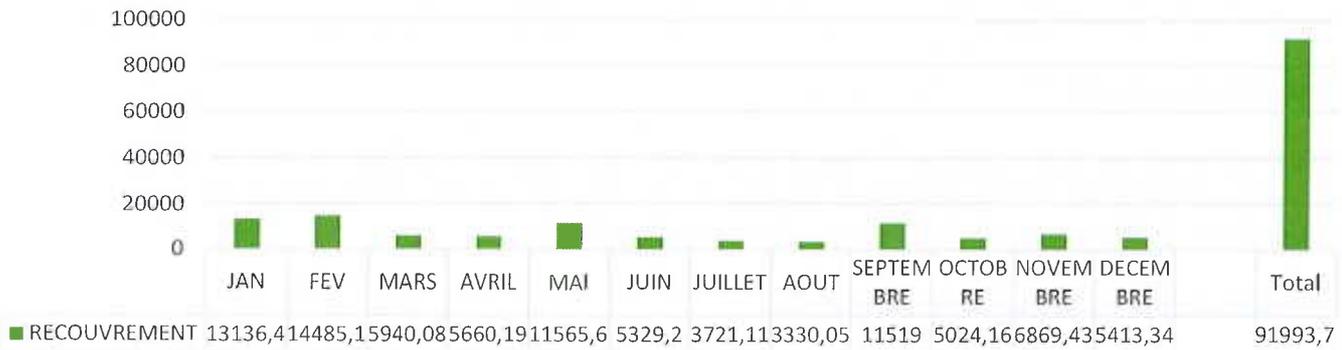
RECETTES FAMILLES 2021



La Trésorerie des Etablissements Publics Locaux, met tout en œuvre pour recouvrer les impayés. En 2021, les recouvrements totaux, effectués sur l'exercice en cours mais aussi sur ceux antérieurs, se sont portés à la somme de 91 993,70 €

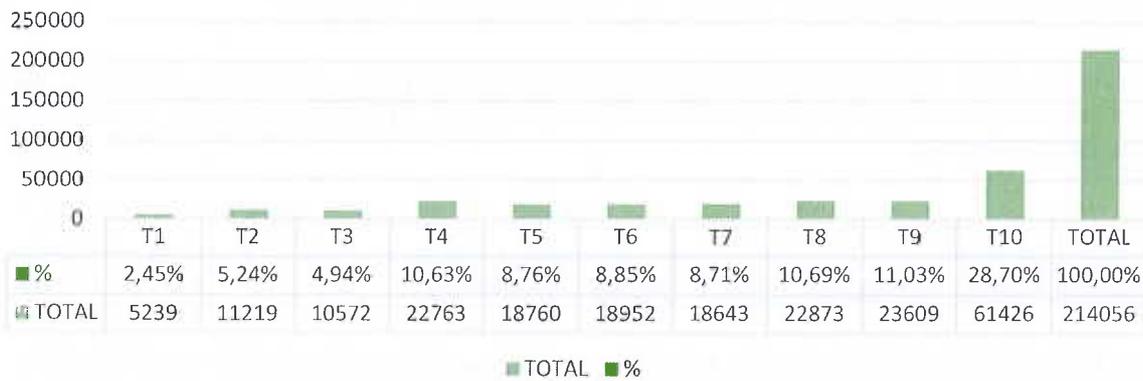


RECOUVREMENT 2021

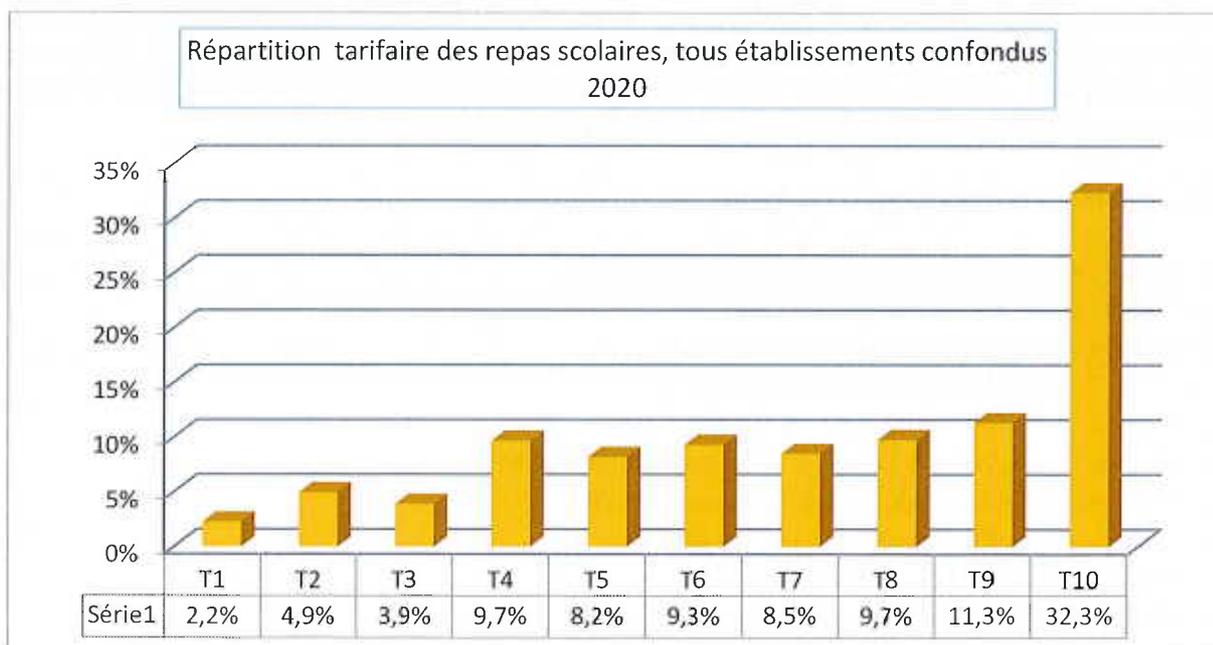


La facturation des repas a été effectuée sur la base des tarifs mis en place par la Ville de Paris. En 2021, en moyenne 1074 familles ont pu bénéficier d'un tarif réduit. C'est un total de 251 563 repas qui ont été produits dont 214 056 repas pendant les jours de classe.

REPARTITION TARIFAIRE GENERALE 2021



Pour rappel en 2020, il avait été servi au total 197 627 repas dont 162 307 pendant les jours de classe et facturés selon les différents tarifs présentés ci-après :



- Le 9 novembre : école Robert Estienne : classes de GS et CE2 ;
- Le 30 novembre : école Louis de Funès : classes de CE1, CE2 et CM1 ;
- Le 14 décembre : école Paul Baudry : classes de CP et CE2.

4/ Les centres de loisirs estivaux :

En ce qui concerne la restauration sur la période estivale, la Caisse des Ecoles a géré les cuisines des centres de loisirs d'été des écoles :

- de Bienfaisance
- de Paul Baudry
- de Surène

Durant cette période estivale il a été servi 4 725 repas dont 1 369 pique-niques.

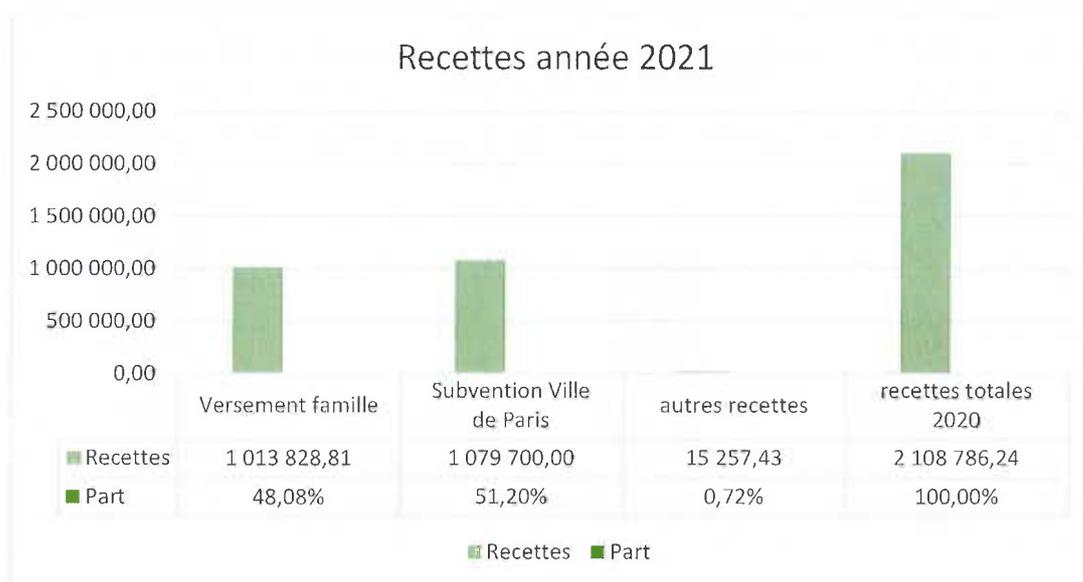
5/ Quelques chiffres sur le budget

En 2021, le compte administratif a présenté les chiffres suivants :

En Section de Fonctionnement :

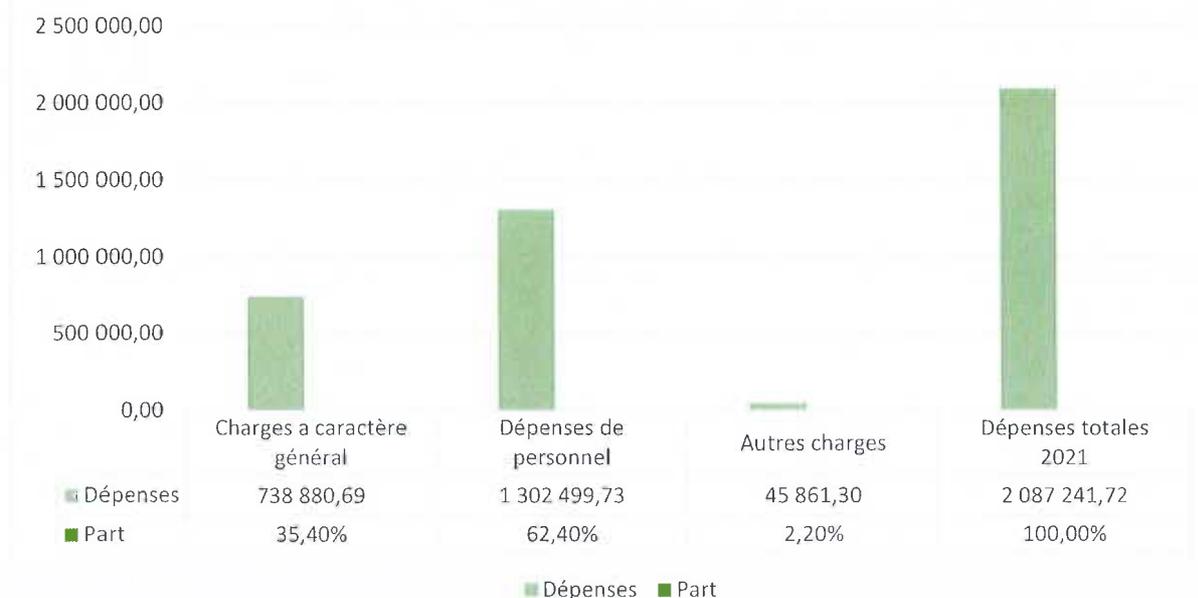
Excédent des exercices antérieurs	49 981,96 €
En Recettes	2 108 786,24 €
En Dépenses	2 087 241,72 €
Soit un excédent de :	71 526,48 €

Les recettes sont constituées principalement des recettes familiales et des subventions de la Ville de Paris.



Les dépenses de fonctionnement se décomposent principalement entre les charges à caractère général et les charges de personnel, complétées des charges de gestion courante, exceptionnelles et des opérations d'ordre.

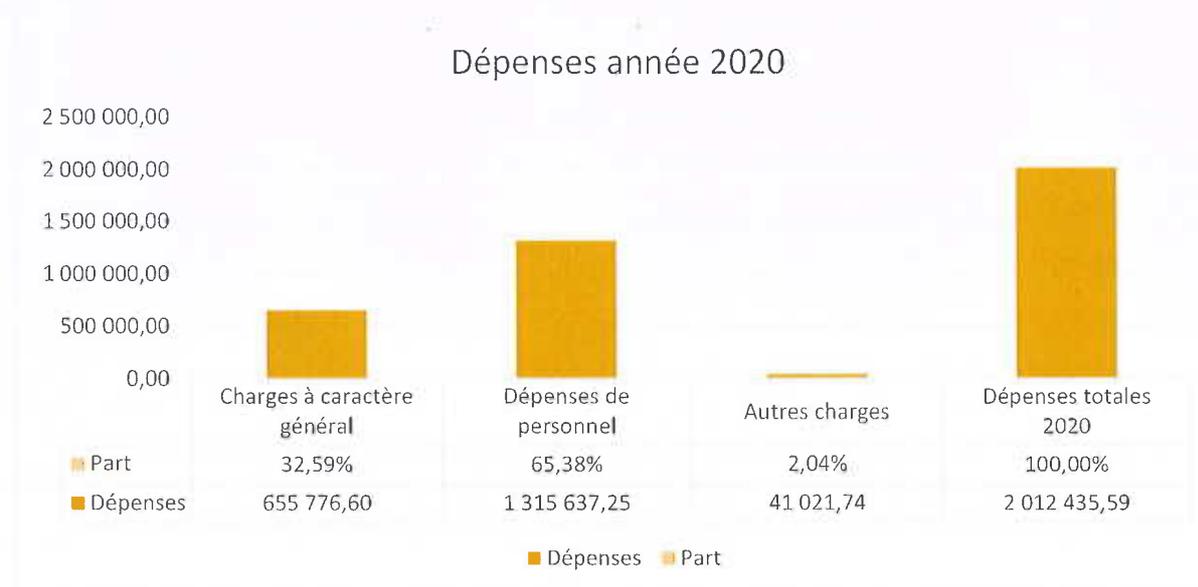
Dépenses année 2021



Une réorganisation du fonctionnement des cuisines a été opérée dans le courant de l'année 2021 en raison d'un départ en retraite et de quatre contrats non renouvelés. Cette réorganisation a été possible du fait de la baisse constatée des effectifs.

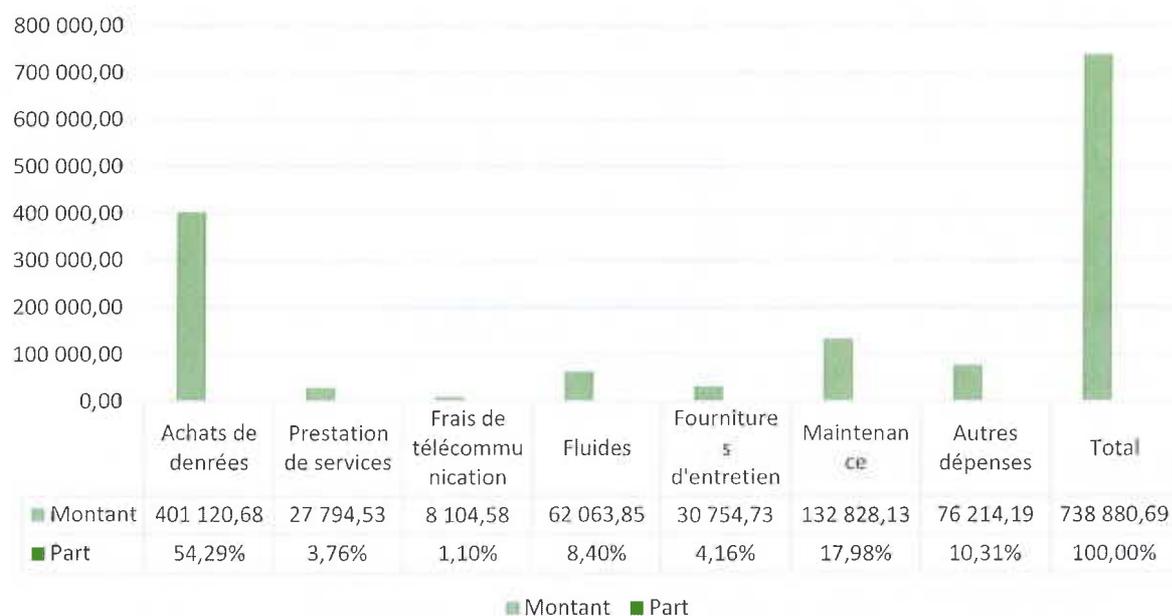
De ce fait, la Caisse des écoles a pu réduire les frais liés à la masse salariale en passant de 65,38 % en 2020 à 62,40% en 2021 et ce malgré l'augmentation habituelle des charges patronales.

Pour rappel, il est indiqué ci-après les dépenses constatées de l'exercice 2020.



En ce qui concerne les dépenses à caractère général, la principale dépense est celle relative aux achats de denrées puisqu'elle totalise à elle seule, la somme de 401 120,68 € sur les 738 880,69 € dépensés en 2021 soit 19,22% des dépenses totales et 54,29 % des dépenses à caractère général.

Dépenses à caractère général en 2021



En Section d'Investissement :

Excédent reporté des exercices antérieurs	259 349,33 €
En Recettes	35 539,94 €
En Dépenses	28 317,20 €
Soit un excédent de :	266 572,07 €

La dépense d'investissement d'un montant total de 28 317,20 € a été constituée par les achats suivants :

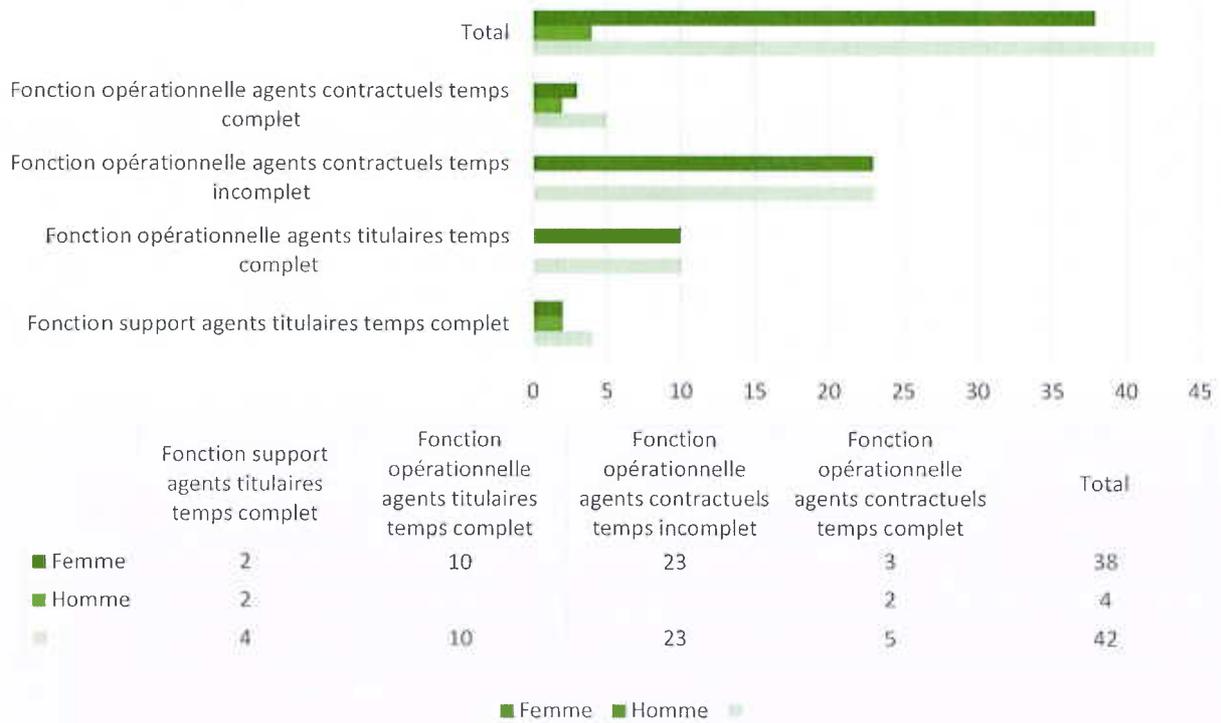
- Achat d'un ordinateur et d'écrans pour un montant de 1 848,00 €
- Achat d'un four pour l'école Paul Baudry pour un montant de 19 982,28 €
- Achat d'un congélateur pour l'école Robert Estienne d'un montant de 2 597,60 €
- Achat d'une armoire froide positive pour l'école Surène pour un montant de 2 560,80 €
- Achat de 5 chariots de service (4 pour l'école Bienfaisance et 1 pour l'école Paul Baudry) pour un montant total de 1 328,52 €.

D'autres dépenses étaient prévues, notamment le changement du serveur informatique du service, en fin de vie, et le remplacement de la sauteuse de l'école Robert Estienne mais le contexte sanitaire et les difficultés budgétaires ont repoussé ces dépenses qui ont été réalisées en 2022.

6/ Bilan social : quelques données Ressources Humaines en 2021 :

a) Effectif de la Caisse des écoles :

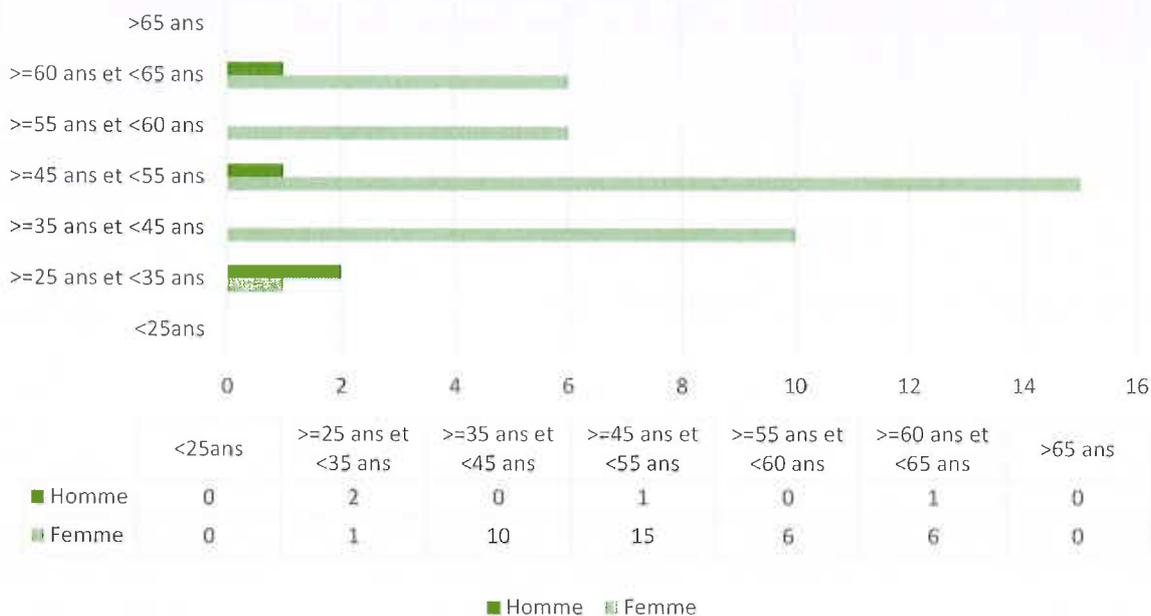
Effectif de la Caisse au 31 décembre 2021



b) Tranche d'âge des agents de la Caisse :

La majorité des agents (sur les 42 que comptabilise la Caisse) a entre 45 et 55 ans.

Pyramide des âges année 2021

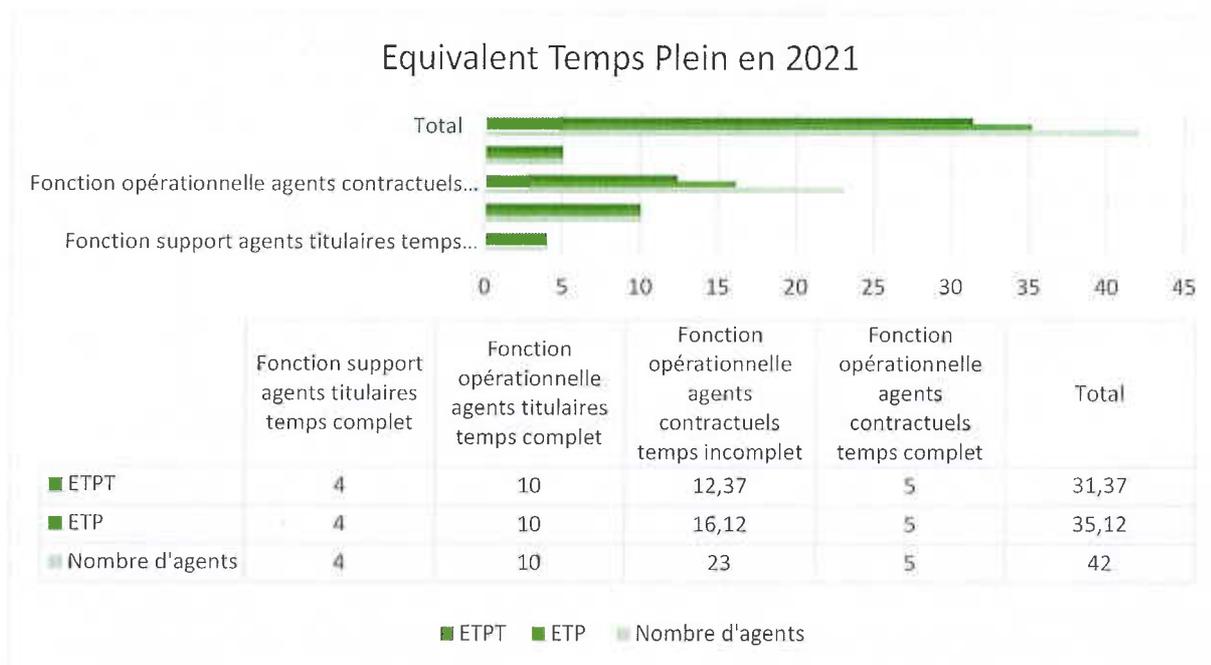


c) Temps de travail :

Si les fonctions support sont composées d'agents pour la plupart à temps plein, les agents de restauration sont employés suivant des statuts différents à temps complet ou incomplet sur des contrats avec un nombre d'heures personnalisé suivant leur rythme de travail.

Au total, pour l'ensemble des agents (au nombre de 42 au 31 décembre 2021) cela représente environ 35,12 équivalents temps plein.

Si l'on parle en temps de travail effectif, cela correspond à 31,37 équivalents temps plein en 2021 comme le montre le tableau ci-après.



d) Evolution des carrières :

Au cours de l'année 2021 en lien avec les services de la Ville de Paris, de l'application du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) et de l'avancement classique indiciaire :

- Deux agents des fonctions support ont eu des évolutions d'échelon (Madame Pentsch et Monsieur Coquillas);
- Cinq agents de restauration ont pu bénéficier de ces mêmes évolutions d'échelon (Mesdames Berreklá, Borval, Etile, Lenormand et Saïd).

e) Nature des contrats en 2021 :

Pour les fonctions supports, 4 agents sont titulaires de l'Administration Parisienne en position d'affectation à la Caisse des écoles.

Pour les fonctions opérationnelles, 10 agents sont titulaires de l'Administration Parisienne, 6 sont contractuels à temps complet et 23 sont contractuels à temps incomplet.

Au cours de l'année 2021, des mouvements de personnels ont été enregistrés :

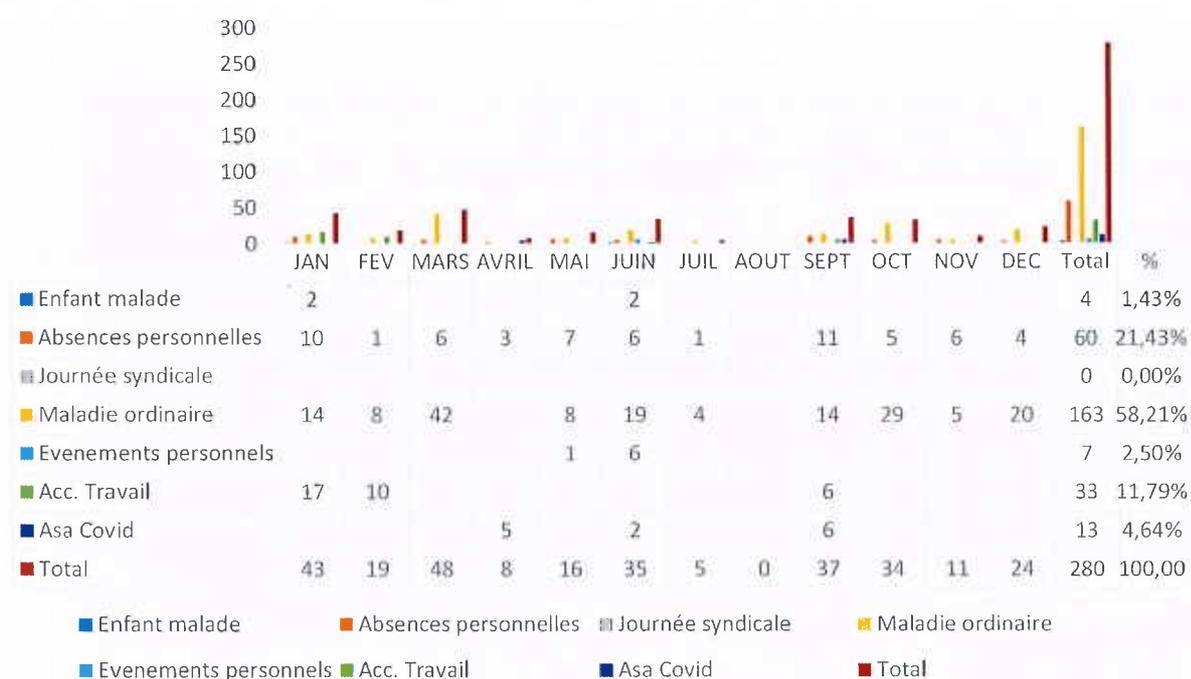
- 4 départs pour fin de contrat d'agents opérationnels de restauration à temps incomplet, remplacés par le recrutement de 1 agents de même statut.
 - 1 départ pour retraite
- Ces mouvements représentent un turn-over d'environ 7 % des effectifs totaux. En 2020 le turn-over était de 13 %.

f) Absences constatées en 2021 :

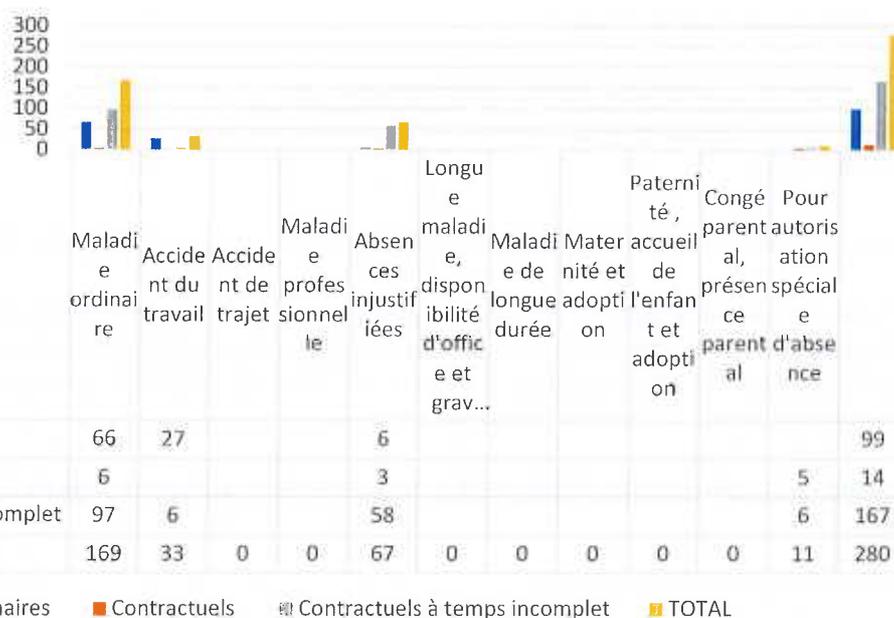
Durant l'exercice, il a été enregistré un certain nombre d'absences liées à certains cas de force majeure comme les maladies ou les autorisations spéciales d'absence.

Celles-ci sont retracées dans les graphiques ci-après par catégorie d'absence et de statut.

Journées d'absences en 2021



Absences par catégorie en 2021

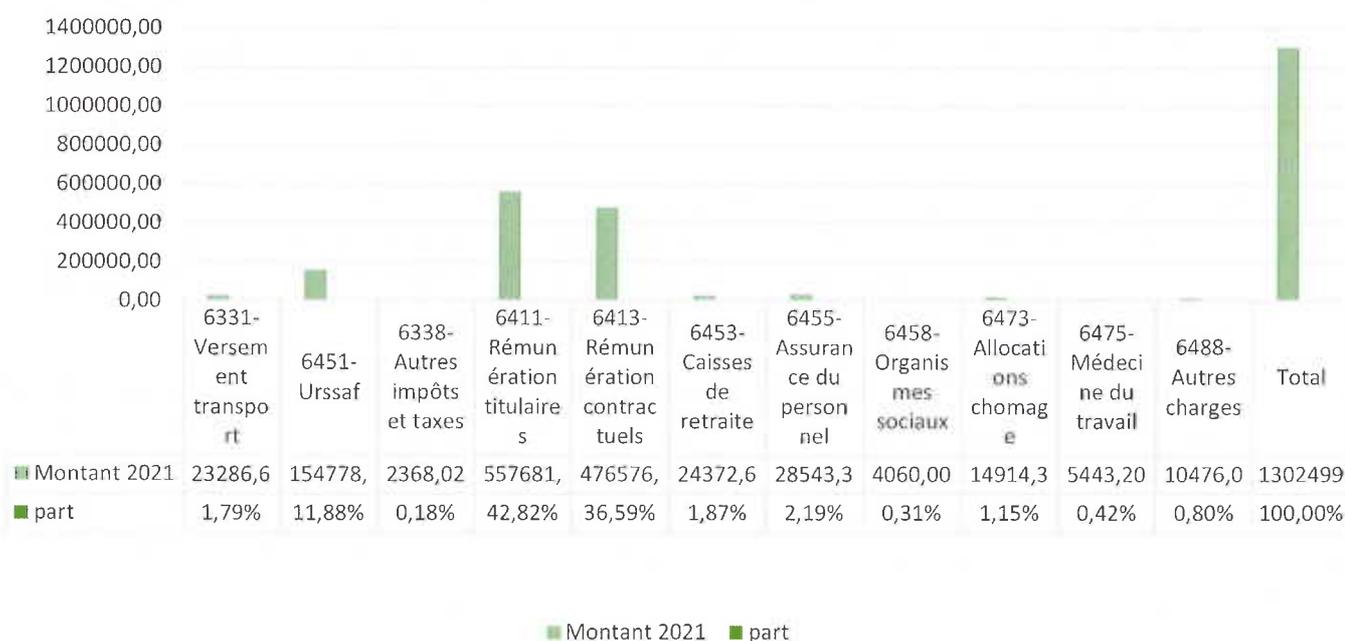


g) En 2021, aucune formation n'a été délivrée. En 2020, les agents de la Caisse ont suivi des formations en lien avec leurs missions :

- Pour les personnels de restauration, il a été délivré une formation portant sur les règles HACCP.
- Il a été demandé des formations pour les fonctions support pour l'exercice 2022, notamment sur les marchés publics.

h) En ce qui concerne les charges de personnel, c'est un montant total de 1 302499,73 € qui a été dépensé durant l'exercice 2021 selon la répartition suivante :

Charges de personnel en 2021



i) Conditions de travail et santé :

Dans le cadre de la Médecine du Travail, la totalité des agents a été suivie par le Cabinet SEMSI qui assure des contrôles médicaux réguliers pour les agents en poste et assure la visite médicale des agents nouvellement embauchés.

Un agent contractuel de restauration à temps incomplet présente un coefficient reconnu de handicap.

La Caisse des écoles satisfait par ailleurs à ses obligations de cotisation pour couvrir partiellement à l'obligation d'emploi de personnels handicapés en versant une contribution au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ; En 2021 cette contribution s'est portée à la somme de 4 060,00 €.

C'est ainsi que s'est déroulée l'année 2021 au service des enfants scolarisés dans les écoles de notre arrondissement.

Le Rapport Moral 2021 a été soumis au vote et à l'approbation des membres du Comité de Gestion.

Fait à Paris, le 22 juin 2022



Jeanne d'HAUTESERRE
Maire du 8^{ème} arrondissement
Présidente du Comité de Gestion de la Caisse des écoles